

L'an deux mil vingt-deux, le 08 juin à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	14.

Date de 1^{ère} convocation : 29 mai 2022

Date d'affichage :

<u>Présents</u> :	<i>Titulaires</i> : BERTHOMIER Christian, DUMAZ Gérard, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GIMENEZ André, GRELLIER Jean-Marc, SALOMON Marie-Thérèse, TRAHAND Cécile, VIAL Jean-Marc, VANIN Gaëtan. <i>Suppléants (votant)</i> : BEBERT Thierry, EXERTIER Bruno.
<u>Excusés</u> :	BALTHAZARD Pierre-Louis (pouvoir à MT. SALOMON), BASTIEN Patrick (pouvoir à M. FABRE), DUMAZ Régis (pouvoir à G. DUMAZ), HUYNH Antoine (pouvoir à JM. GRELLIER), PETIT GUILLAUME Sophie (pouvoir à JM. VIAL), POMMAT Dominique (pouvoir à FERRARI Sandra), TICHKIEWITCH Serge (pouvoir à PD. GALENE).
<u>Absents</u> :	BRUN Pierre, CAMUS Gilles, GENARO Alexandre, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, HAERINCK Sabrina, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO Marie-Pierre, MORAND Marc, POILLEUX Nicolas, REVOL Karine, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas.

MARCHE 2021 AT0056B1 – PLAN D'EAU D'ALTITUDE & RESEAU NEIGE – AVENANTS *(compétences obligatoires)*

La présidente rappelle les délibérations N° 23-21-C du 25 mai 2021 (attribution de marché) et N° 39-21-C du 24 novembre 2021 (avenants au marché) ;

Suite à la scission en date du 08 décembre 2021, la société FAMY SAS (Siret 764200218-00213) devient FAMY TP SASU (Siret 901753277-00036). FAMY TP SASU s'engage à reprendre l'ensemble des obligations à la charge de FAMY SA dans le cadre du marché précité.

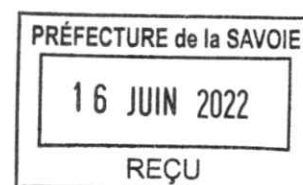
Il est donc proposé d'établir un avenant, aux lots 1 & 2, qui n'aura pas d'impact financier sur le marché initial. Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans les avenants, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

→ **AUTORISE la présidente à signer les avenants susvisés.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 08 juin 2022

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	21
☞ Pour :	21
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

SYNDICAT MIXTE STATIONS DES BAUGES

AVENANT DE TRANSFERT

RETENUE D'ALTITUDE ET RESEAUX NEIGE

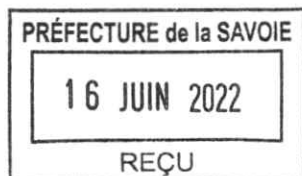
Lot n°1 : RETENUE D'ALTITUDE ET RESEAUX ASSOCIES



**Maîtrise d'Ouvrage : SYNDICAT MIXTE STATIONS DES BAUGES, 44 PLACE CENTRALE – LA FECLAZ
73 230 LES DESERTS**

**Titulaires du Marché : FAMY PAYS DE SAVOIE, 19 RUE DE MOUTTI SUD – ZONE ESPACE LEADERS
74 450 ALBY SUR CHERAN**

**Maître d'Œuvre : Bureau d'études A.B.E.S.T. - 75 rue Dérobert
73 400 UGINE**



ARTICLE 0 RAPPEL DU MARCHÉ

Opération : **Retenue d'altitude et réseaux neige (La Feclaz).**

Marché : **Lot n°1 : Retenue d'altitude et réseaux associés.**

Marché n° 2121AT0056B100 notifié le 16/06/2021

Nombre de marchés passés : **3.**

Le montant initial du marché est de : **922 510,25 € HT.**

ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

En raison de la scission de ses activités carrières et travaux publics, l'entreprise FAMY SAS a procédé à un apport partiel d'actif de l'activité travaux publics vers la société FAMY TP.

Le présent marché est donc transféré à la société :

FAMY TP SASU

Etablissement FAMY Pays de Savoie

Zone Espace Leaders – 19 rue du Mouffi Sud

74540 ALBY SUR CHERAN

Cette réorganisation a pris effet au 08/12/2021.

Le nouveau numéro de SIRET est : 901 753 277 00036

Au vue des garanties professionnelles et financières de la société FAMY TP SASU, le transfert est autorisé à compter du 08/12/2021.

Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tels que définis dans les pièces contractuelles que la société FAMY TP SASU déclare bien connaître.

Ainsi FAMY TP SASU assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société SAS FAMY, à la signature du marché ou postérieurement à cette date.

ARTICLE 2 ABANDON DES RECLAMATIONS

Les entrepreneurs renoncent à toute réserve ou réclamation et tout recours ultérieurs concernant les clauses du présent contrat.

ARTICLE 3 AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification en cours du marché, lesquelles prévalent en cas de contestation.

"Lu et accepté"

A.....

Le.....

La personne Responsable du Marché

A..... *Alby / Cheran*

Le..... *02/05/2022*

L'entrepreneur Titulaire du Marché

FAMY TP SASU
Agence Pays de Savoie
19 rue de Moutti Sud - 74540 ALBY SUR CHERAN
Tél. 04.50.68.10.99 - Fax 04.50.68.24.06
N° Siret : 901 753 277 0006

SYNDICAT MIXTE STATIONS DES BAUGES

AVENANT DE TRANSFERT

RETENUE D'ALTITUDE ET RESEAUX NEIGE

Lot n°2 : RESEAUX NEIGE (GENIE CIVIL)



Maîtrise d'Ouvrage : SYNDICAT MIXTE STATIONS DES BAUGES, 44 PLACE CENTRALE - LA FECLAZ
73 230 LES DESERTS

Titulaires du Marché : BIANCO ET CIE, 69 ROUTE DU CHEF-LIEU
73 400 MARTHOD

Maître d'Œuvre : Bureau d'études A.B.E.S.T. - 75 rue Dérobert
73 400 UGINE

ARTICLE 0 RAPPEL DU MARCHÉ

Opération : **Retenue d'altitude et réseaux neige (La Feclaz)**

Marché : **Lot n°2 : Réseaux neige (Génie civil)**

Marché n° 2121AT0056B200

Nombre de marchés passés : **3**

Le montant initial du marché est de : **1 051 737,70 € HT** se décomposant de la façon suivante :

Tranche ferme : 648 048,10 € HT

Tranche optionnelle 1 : 275 659,10 € HT

Tranche optionnelle 2 : 128 030,50 € HT

ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

Le titulaire du marché reste inchangé.

En ce qui concerne le cotraitant, l'entreprise FAMY SAS a procédé à un apport partiel d'actif de l'activité travaux publics vers la société FAMY TP en raison de la scission de ses activités carrières et travaux publics.

Par conséquent, la part du marché attribuée au cotraitant est donc transférée à la société :

FAMY TP SASU

Etablissement FAMY Pays de Savoie

Zone Espace Leaders – 19 rue du Mouffi Sud

74540 ALBY SUR CHERAN

Cette réorganisation a pris effet le 08/12/2021.

Le nouveau numéro de SIRET est : 901 753 277 00036.

Au vue des garanties professionnelles et financières de la société FAMY TP SASU, le transfert est autorisé à compter du 08/12/2021.

Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tels que définis dans les pièces contractuelles que la société FAMY TP SASU déclare bien connaître.

Ainsi FAMY TP SASU assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société SAS FAMY, à la signature du marché ou postérieurement à cette date.

ARTICLE 2 AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification en cours du marché, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A.....

Le.....

La personne Responsable du Marché

"Lu et accepté"

Lu et accepté

A. *MARTHO*.....

Le. *02/06/2022*.....

L'entrepreneur Titulaire du Marché

ENTREPRISE BIANCO & Cie
Le Directeur Général
Stéphane BASTIEN

A. *Alby / Cheras*.....

Le. *02/06/2022*.....

Le cotraitant du Marché

FAMY TP SASU
Agence Pays de Savoie
19 rue de Moulti Sud - 74540 ALBY SUR CHEVAIN
Tél. 04.50.68.10.99 - Fax 04.50.68.24.06
N° Siret : 901 753 277 0003